

« Une politique minière au service des énergies renouvelables »

Jean-Paul Chanteguet, député (PS) de l'Indre et président de la Commission développement durable à l'Assemblée nationale, a porté la réforme du code minier jusqu'à son vote le 25 janvier. Au lendemain de ce vote, il défend l'allocation des moyens d'exploration minière à la recherche des substances minérales indispensables au développement des énergies renouvelables

L'Usine Nouvelle - En l'état, avant son passage au Sénat, ce texte permet-il de relancer une activité minière en France?

Jean-Paul Chanteguet - Aujourd'hui, tous les projets présentés sont contestés et combattus. En particulier parce qu'il n'existe pas de procédure de consultation du public et qu'on ne prend pas suffisamment en compte les enjeux environnementaux. Le code minier date de 1810, et ses toilettes après-guerre n'ont pas profondément modifié le fait qu'il a été écrit pour l'industrie minière, à une époque où il fallait valoriser les ressources.

Avec toutes les garanties environnementales nécessaires ?

C'est pourquoi nous introduisons une évaluation environnementale à tous les stades, en particulier au passage de l'exploration à l'exploitation, avec la possibilité de faire réaliser des expertises et des contre-expertises. Un avis de l'autorité environnementale sera donné. La transparence est au rendez-vous.

Les industriels ne craignent-ils pas que le processus de concertation avant délivrance du permis alourdisse la procédure ?

J'ai eu des contacts avec les industriels sur le processus d'information et de concertation, auquel ils sont très favorables car il permet ces expertises et ces échanges en amont. C'est fondamental, car c'est cette concertation qui rendra acceptables les titres d'exploration et d'exploitation.

L'interdiction de recherche et d'exploitation des gaz et pétrole de schiste a été votée. Elle n'apparaissait pourtant nulle part dans le texte initial. Pourquoi ?

Il n'était pas question pour moi de présenter un texte dans lequel serait évoquée une interdiction totale d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schiste. Mais compte tenu des amendements – attendus – qui ont été déposés en commission, le moment était venu pour moi de proposer un texte un peu plus équilibré, permettant de réunir un maximum de parlementaires, puisque dans la définition des hydrocarbures non-conventionnels nous avons retiré les hydrocarbures liquides ou gazeux piégés dans les couches de charbon. Je pense que les dispositions votées confortent et sécurisent l'entreprise qui les exploite en Lorraine. Aujourd'hui nous exploitons en France le gaz de mines, et nous avons commencé à exploiter le gaz de houille dans des veines déjà fracturées.

Certains arguent du fait que les volumes extraits sans fracturation sont insuffisants à rendre l'activité rentable.

Pour que ce soit intéressant sur le plan économique, il faut au contraire exploiter dans des couches déjà fissurées. Si demain vous étiez obligés de recourir à la fracturation hydraulique, ce serait peu, voire pas du tout intéressant sur le plan financier. Et puis nous avons la loi [Jacob, ndlr] de 2011 qui l'interdit.

La question des gaz de schiste a été peu abordée lors des primaires...

Parce que beaucoup de candidats considèrent que ce débat est derrière nous. La plupart d'entre eux sont opposés à l'exploitation des gaz de schiste. On peut évoquer la position d'Arnaud Montebourg, qui lorsqu'il était ministre avait fait des déclarations favorables aux huiles et gaz de schiste et qui, dans le cadre de la primaire, a changé d'avis. Les politiques ont entendu les citoyens, qui y sont très opposés.

Et demain, en cas d'alternance ?

Aujourd'hui, je crois qu'aucun grand responsable politique ne reviendra sur l'interdiction de la fracturation hydraulique. Les dispositions votées hier, à mon avis, ne seront pas remises en cause demain par ceux qui exerceront les plus hautes responsabilités.

Vous vous êtes appuyé, durant les débats, sur le rapport de l'Opecst pour arguer du fait que les techniques alternatives à la fracturation n'existent pas. Ce rapport recommandait pourtant de laisser une porte ouverte à la recherche et à l'innovation ?

Depuis, la fracturation hydraulique est toujours utilisée aux Etats-Unis. Ce qui veut dire qu'ils n'ont pas réussi à mettre au point de nouvelles techniques qui soient aussi rentables.

Même pour savoir ce qu'il y a sous nos pieds ?

Peut-être que notre sous-sol renferme des quantités importantes d'huiles de schiste. Dans cette transition qui est en marche, avec pour objectif de décarboner notre économie, nous allons vers la fin de l'utilisation des énergies fossiles. Plutôt que de consacrer nos moyens de recherche à l'exploration et à l'exploitation de pétrole et de gaz de schiste, nous devons les mobiliser pour la valorisation de ressources minérales, terres rares et autres matières indispensables à la transition énergétique. L'idée de mettre en œuvre une véritable politique minière durable et responsable est une idée pour laquelle je me bats, je trouve que c'est un beau combat.

Cela m'évoque le projet porté par Eramet d'exploiter le lithium dans les saumures de géothermie. Ces nouveaux champs d'exploration ont-ils été évoqués durant les débats?

Non, Mais cela prouve que nos compagnies minières ont des savoir-faire, et qu'elles sont prêtes à exploiter de nouvelles ressources. Et ces savoir-faire, il faut les préserver et les diffuser.

Et le fait que soit inscrit dans le code minier la préférence donnée au recyclage, n'est-ce pas paradoxal ?

C'est totalement nouveau. Nous sommes dans une phase de transition, et il paraît logique aujourd'hui de mettre en place des politiques permettant de réduire la consommation de nos ressources, de recycler, de développer l'éco-conception. C'est cet ensemble de choix complémentaires qui permettra de mettre en œuvre cette transition.

Myrtille Delamarche - publié le 27/01/1017

<http://www.usinenouvelle.com/article/une-politique-mini-ere-au-service-des-energies-renouvelables.N493759>